

NEWSLETTER PARTENAIRES DE STAGE

N°5 mai 2024



Le référent de suivi pédagogique

UNE NEWSLETTER QUI RÉPOND
À VOS QUESTIONS!

Vous avez une question? L'IFSanté Chartres vous propose de la poser dans le **formulaire** disponible sur son site internet dans la rubrique **Nous contacter/nous localiser**:
<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/nous-contacter-nous-localiser>

La réponse pourra vous être envoyée par **mail personnellement** ou prendre la forme d'une **Newsletter thématique** si elle comporte un intérêt collectif. Tous les partenaires de stage seront alors informés par un mail comprenant le lien leur permettant d'accéder directement à la Newsletter.

**N'HÉSITEZ
PAS À NOUS
CONTACTER**

Sur notre site
internet
grâce au
formulaire de
la rubrique
"Nous
contacter/
nous localiser"

La Fiche Actions “Réfèrent de suivi pédagogique” est en ligne sur notre site internet

Le suivi pédagogique est un temps dédié de formation basé sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus, par un réfèrent de leur année de formation. Le suivi pédagogique va permettre de solliciter et faire progresser l'apprenant candidat à la certification dans ses capacités à s'adapter, à réfléchir, à se questionner, et acquérir progressivement une posture professionnelle. Il se réalise sur la base d'une relation de confiance et de confidentialité dans un soutien pédagogique. C'est une modalité mise à la disposition de l'étudiant pour favoriser et accompagner sa progression dans la construction de son identité professionnelle.

Retrouvez:

- **Les missions du réfèrent de suivi pédagogique**
- **Son rôle dans l'accompagnement de l'apprenant**
- **Les références réglementaires**
- **La Fiche Actions**

en ligne dans:

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/espace-partenaires>

et

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/les-ressources-humaines-et-pedagogiques>

Formation continue

L'institut reprend son activité de formation continue après une suspension au premier semestre liée à l'ingénierie du dispositif de formation spécifique des aides-soignants expérimentés pour une potentielle entrée directe en deuxième année de formation en soins infirmiers (arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier). Les formations sont reprogrammées pour le second semestre 2024

Toutes nos offres de formations continues sont accessibles sur notre site internet :

<https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr/la-formation-continue>

